

N°253/2026
ARRETE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT
Place Adolphe Javalet
à Le Controis-en-Sologne

Le Maire de la ville de Le Controis-en-Sologne (41700)

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de Madame GOUGH Delphine.
- Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement place Adolphe Javalet à Le Controis-en-Sologne, pour permettre le déchargement de matériaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Durant 1 heure, le 16 juillet 2026, la circulation place Adolphe Javalet sera interdite et 2 emplacements de stationnement seront neutralisés le temps de ranger les matériaux. La circulation sera rétablie dès la fin de l'intervention.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en contravention avec les prescriptions en matière de stationnement pourront être considérés comme gênant au titre de l'article R417-10 du code de la route, et faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à Le Controis-en-Sologne.
- Le demandeur
- La Police Municipale.

A Le Controis-en-Sologne, le 09 juillet 2026
Le Maire

Elodie PEAN-NORGUET

